



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 7 juin 2022

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais poser une question à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale concernant la situation des travailleurs frontaliers avec la fin au 30 juin 2022 des accords dérogatoires conclus en matière de télétravail avec la France, la Belgique et l'Allemagne.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz
Député